

## Viticulture - n°11

Edition Gascogne - St Mont - Madiran

22 juin 2010

### A retenir

#### MILDIU

**Gascogne** : Pression très forte.

**St Mont** : Pression très forte.

**Madiran** : Pression moyenne à forte.

#### OÏDIUM

La période de forte sensibilité se poursuit. Les observations de symptômes sur feuilles se multiplient.







#### BOTRYTIS

Les conditions sont favorables.

**RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

### MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
Températures	10 24	10 26	11 29	16 31	17 33	18 23
Tendances						

### STADES PHENOLOGIQUES

	Chard.	Sauv.	Gr Mg.	Pt Mg.	Colomb.	Ugni b.	Merlot	Tannat	Cab S.
Gascogne	27 - 29	27	27	27	27 - 29	23 - 27	25 - 27	25 - 27	25 - 27
St Mont Madiran	29 - 31	27	27	29 - 31	27 - 29	23	-	27 - 29	25 - 27

Rappel des stades :

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

25 : 80 % Floraison

27 : Nouaison

29 : Baies de la taille d'un plomb

31 : Baies de la taille d'un pois

33 : Fermeture de la grappe

# MILDIOU

## •Situation au vignoble

Gascogne – St Mont : On observe peu d'évolution sur les parcelles traitées. Mais, sur les parcelles témoins non traitées, l'évolution des symptômes, sur feuilles et sur grappes, est beaucoup plus importante.

Madiran : La situation sanitaire n'évolue peu ou pas.

## •Données de la modélisation

x **Gascogne** : Les cumuls de pluies enregistrés la semaine dernière sont très hétérogènes : sur les postes de Ramouzens, Mauléon, Eauze et Montréal le cumul va de 9 à 15 mm ; pour les postes de l'est du département que sont Gondrin, St Puy et Causse les cumuls oscillent entre 26 et 58 mm. Pour la période écoulée la pression était en hausse. Les pluies successives ont engendré des contaminations très importantes en tous secteurs.

Les taches issues des contaminations des 8 et 13 juin devraient être visibles cette semaine.

x **St Mont** : Les précipitations cumulées sont aussi très hétérogènes et varient de 25 mm à Lelin Lapujolle à 68 mm à Couloumé Mondebat. Les épisodes pluvieux qui se sont succédés du 16 au 19 juin ont engendré des contaminations importantes.

x **Madiran** : Les cumuls de pluie vont de 15 mm à Viella, à 27 mm à Moncaup voire 40 mm à Diusse. D'après le modèle, les pluies de la semaine dernière n'ont pas suffi à générer de nouvelles contaminations de masse (les dernières contaminations épidémiques dateraient du 13 juin).

## Évaluation du risque :

x **Gascogne** : La pression augmente encore cette semaine. Le risque devient très fort. Globalement, 5 mm de pluie suffisent à engendrer de nouvelles contaminations en tous secteurs.

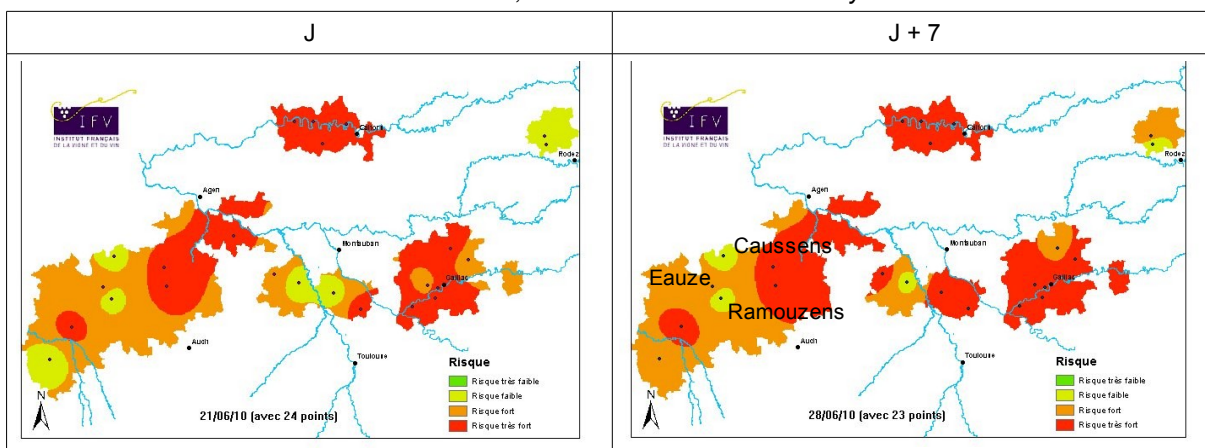
x **St Mont** : La pression augmente fortement, le risque devient très élevé. Toute nouvelle pluie pourrait engendrer de graves contaminations en tous secteurs.

x **Madiran** : La pression est en hausse et devient moyenne à forte. De nouvelles contaminations sont possibles dès 5 mm de pluie.

→ Le temps de la semaine s'annonce relativement clément, mais des dégradations orageuses sont prévues pour le début de semaine prochaine. Compte tenu du niveau de risque important modélisé, soyez très vigilants à l'approche de ce nouvel épisode pluvieux.

### Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J / J+7)

Calculs réalisés le 21/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010



*Hypothèse correspondant à une semaine sèche suivie d'un épisode pluvieux de 5 mm le lundi 28 juin.*

## OÏDIUM

### • Situation au vignoble

Cette semaine, on note une accélération de l'apparition des symptômes d'oïdium, notamment sur les parcelles sensibles et celles ayant subi de forts dégâts en 2009. Ces symptômes sont pour la plupart détectés sur feuilles. Quelques sorties d'oïdium sur grappe sont observées localement (zone Gascogne).

**Évaluation du risque** : La période de très haute sensibilité s'achève avec la nouaison. Cependant, les grappes restent réceptives jusqu'à la véraison. Les symptômes qui seront observés dans le courant des prochaines semaines seront issus de contaminations anciennes, datant d'au moins 3 semaines.

Soyez vigilants dans les parcelles présentant des taches, car toute brume ou rosée matinale suffit à entraîner une évolution rapide des symptômes.

Maintenez votre vigilance sur les cépages tardifs (merlot, ugni blanc ...) qui n'ont pas encore passé le stade nouaison et pour lesquels la sensibilité des grappes à l'oïdium reste maximale.

**Prophylaxie** : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.



***Reconnaissance des symptômes** : En cette période d'expression de divers symptômes foliaires, il est primordial d'affiner votre diagnostic en identifiant au mieux l'origine des taches observées. Une tache récente et non sporulante de mildiou peut être confondue avec un symptôme d'oïdium.*

*En cas de doutes, un test de sporulation permet de confirmer l'origine de la tache. Pour cela, mettez la feuille « tachée » dans un sac plastique avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (Ex : une nuit à 20 °C), l'apparition d'un feutrage blanc à la face inférieure de la feuille confirme qu'il s'agit d'un symptôme de mildiou. Alors qu'un aspect poussiéreux gris et peu net désigne l'oïdium. A la différence du mildiou, le feutrage de l'oïdium peut aussi apparaître à la face supérieure de la feuille.*

## BLACK ROT *voir BSV Vigne Gascogne – St Mont - Madiran n°10*

## BOTRYTIS

### • Situation au vignoble

Les premiers dégâts de botrytis sur grappe ont été détectés sur quelques parcelles, en diverses situations (notamment sur cépage Colombard).

**Évaluation du risque** :

Dans les situations à risque nécessitant une surveillance accrue (cépages, historique parcellaire), la première phase de sensibilité se situe entre le stade floraison et le stade fermeture de la grappe. Une deuxième phase de sensibilité est identifiée au début de la véraison.

Dans le cas des situations moins sensibles, la phase de sensibilité principale se situe avant fermeture de la grappe.

## VERS DE LA GRAPPE

### • Situation au vignoble

Les observateurs signalent une présence régulière de glomérules. Mais le seuil de 80 % de glomérules pour 100 grappes n'est jamais atteint. Aucune capture n'a encore été enregistrée sur les pièges du réseau.

### • Données de modélisation (Modèle Potentiel Système – IFV)

Le modèle prévoit :

- pour la zone Gascogne – St Mont : un début de vol autour du 24 juin, les premières pontes autour du 3 juillet et les premières éclosions autour du 10 juillet.

- pour la zone Madiran : un début de vol autour du 21 juin, les premières pontes autour du 30 juin et les premières éclosions autour du 6 juillet.

Ces informations seront à affiner au vue des données de la modélisation disponibles la semaine prochaine.

**Évaluation du risque** : Le vol n'a pas encore démarré. Les premiers papillons devraient voler à partir de cette semaine. Surveillez vos pièges.

## CICADELLE VERTE

### • Situation au vignoble

Les populations larvaires ont augmenté par rapport à la semaine précédente mais restent largement inférieures au seuil de nuisibilité.

**Évaluation du risque** : La surveillance doit cibler le pic de population lié à l'apparition des larves de la deuxième génération. Dès que des cicadelles adultes sont observées (individus ailés), c'est le signe que le nouveau cycle de développement larvaire va prochainement démarrer. Ce sont les larves, et non pas les adultes, qui génèrent des dégâts de grillure.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et est élaboré sur la base des observations réalisées par la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, Terres de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



## Message réglementaire Flavescence dorée 2010 - RAPPEL

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : [www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)

***Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.***

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

### **Dates des traitements en viticulture conventionnelle :**

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

### **Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :**

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-